



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°34 -

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22/12/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20251216-251216_34-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

SÉANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers présents : **26**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 10 décembre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Procurations : **3**

Nombre de conseillers absents : **4**

OBJET :
Groupement de commandes – Marché de fournitures et de service concernant les impressions des supports de communication

Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,
Hélène BOUDON, Claude GOUILLOU-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROISSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;
Eric BOUCOURT à Yoann BENTEJAC ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Sylvain HERMAN ;
Didier STURMA ;

Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE

GROUPEMENT DE COMMANDES - MARCHÉ DE FOURNITURES ET DE SERVICE CONCERNANT LES IMPRESSIONS DES SUPPORTS DE COMMUNICATION

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;
- **Considérant** que le Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant d'une part de réaliser des économies d'échelle et d'autre part de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats ;
- **Considérant** que dans ce cadre, il apparaît opportun de constituer un groupement de commande exclusivement constitué en vue de la passation et de l'exécution d'un marché public d'impression des supports de communication entre la Commune de THIERS et la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne (CCTDM) ;
- **Considérant** que ce groupement de commande est constitué temporairement, jusqu'aux termes du marché public ;
- **Considérant** que la CCTDM assurera la coordination de ce groupement ;
- **Considérant** que si les seuils de procédure formalisée sont atteints, la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la CCTDM ;
- **Considérant** que si le marché est passé en procédure adaptée, il sera créé une commission des marchés en procédure adaptée ad hoc sans condition de quorum constituée de la façon suivante :
 - Membres de la CMAPA de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne,
 - Membres de la CMAPA de la Ville de THIERS ;

La CMAPA du groupement est présidée par le représentant du coordonnateur ;
En cas de partage égal des voix, le président de la commission a voix prépondérante ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÈRE, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de THIERS et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, selon les conditions de la convention constitutive ;
- **Approuve** le fait que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne assume le rôle de coordonnateur dudit groupement de commandes ;
- **Autorise** le lancement de la procédure de passation de marché dans le cadre du périmètre de la convention de groupement de commandes ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Pierre CONTIE

Le Maire,



Stéphane RODIER

